

Document unique de déclaration d'un événement

Votre association souhaite organiser une manifestation ?

Merci d'adresser le formulaire d'organisation, au service Vie culturelle et associative, entre 6 mois maximum et 2 mois minimum avant la date prévue pour votre manifestation.

Retour du formulaire par [mail](#) à ou à par courrier à l'adresse suivante :

- > **Monsieur le Maire**
- > **Mairie Annemasse**
- > **BP 530**
- > **74107 ANNEMASSE CEDEX**

Votre formulaire fera l'objet d'une première analyse d'opportunité et de faisabilité. Un service municipal référent sera attribué à votre demande, il sera chargé du suivi de votre projet.

A l'issue de cette analyse, le service vie culturelle et associative émettra un avis de faisabilité. Le service référent sera en charge d'adresser une réponse à l'organisateur, qu'elle soit positive ou négative.



☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex